

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

**DECISION RELATIVE À LA LOCATION CREDIT BAIL D'UN VEHICULE KANGOO E-TECH**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition effectuée par la société DIAC LOCATION, au regard du prix et des prestations proposées ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** est signé avec la société DIAC LOCATION (14 Avenue du Pavé neuf 93168 NOISY LE GRAND CEDEX) un bon de commande relatif à la location crédit bail d'un véhicule KANGOO E-TECH pour un montant de 37 940.40 €.

**ARTICLE 2 :** la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY SUR LA LYS, le 19 Avril 2024

DEC 2024\_63



Le Maire,  
Jean-Claude THOREZ

DGS